

QUESTION ÉCRITE E-0338/08

posée par Hiltrud Breyer (Verts/ALE), Peter Liese (PPE-DE), Kathy Sinnott (IND/DEM), Margrete Auken (Verts/ALE), Vittorio Prodi (ALDE), Anna Záborská (PPE-DE), Bernd Posselt (PPE-DE), Johannes Blokland (IND/DEM), Mario Mauro (PPE-DE), Carlo Casini (PPE-DE), Patrizia Toia (ALDE), Sepp Kussstatscher (Verts/ALE), Gay Mitchell (PPE-DE), Maciej Marian Giertych (NI) et Iles Braghetto (PPE-DE)

à la Commission

Objet: Recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines dans l'UE

Des scientifiques japonais ont récemment annoncé avoir fait une découverte scientifique capitale. Ils ont réussi à reprogrammer des cellules de peau humaine en des cellules qui ressemblent à et se comportent comme des cellules souches embryonnaires. Les cellules étaient pluripotentes, ce qui signifie qu'elles pouvaient se développer dans n'importe quel tissu dans le corps. D'un point de vue éthique, la technique ne soulève pas de controverse dans la mesure où elle ne requiert aucun embryon ni ovocyte. Ces résultats ont également conduit Ian Wilmut à renoncer aux recherches sur les cellules souches embryonnaires dont il était jusqu'ici le principal défenseur.

1. Quelles conséquences la Commission tire-t-elle de ces nouveaux faits scientifiques? La Commission va-t-elle désormais modifier son attitude vis-à-vis de la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines? Pourquoi la Commission jugerait-elle nécessaire de poursuivre une recherche qui détruit des embryons?
2. Actuellement, l'UE finance des projets de recherche sur des cellules souches embryonnaires qui sont basées sur la destruction d'embryons humains. À la lumière des résultats scientifiques, la Commission va-t-elle arrêter d'affecter de l'argent de l'UE à ces recherches, lesquelles donnent lieu à des controverses sur le plan éthique dans les États membres?
3. À la lumière des résultats scientifiques, la Commission ne convient-elle pas qu'il devrait y avoir un moratoire sur la recherche utilisant des cellules souches embryonnaires humaines?
4. En réponse à la question écrite E-1384/07, la Commission a dû reconnaître qu'il n'existe pas de financement privé pour la recherche sur les cellules souches embryonnaires en Europe. La Commission ne convient-elle pas du caractère problématique du financement exclusif par des fonds publics de la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines?
5. La Commission ne convient-t-elle pas qu'il est temps de se prononcer clairement en faveur de la non-brevetabilité des cellules souches embryonnaires, compte tenu du rejet clair en la matière qu'ont formulé l'Office allemand des brevets, l'Office européen des brevets, de même que la résolution du Parlement européen?